

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FNC : la transmission de nos passions rurales menacée au Sénat

18 octobre 2024 à Issy-les-Moulineaux

Le 14 novembre prochain, une proposition de loi (PPL) « visant à interdire la corrida et les combats de coqs en présence de mineurs de moins de seize ans » sera étudiée au Sénat dans « la niche parlementaire » du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants (RDPI) qui soutient le Président de la République et qui est présidé par François Patriat, sénateur de Côte d'Or. Cette initiative de 5 sénateurs minoritaires dans le groupe parlementaire RDPI a immédiatement obtenu le soutien du groupe des Verts et de quelques sénateurs de gauche et de droite.

Elle a été déposée par Samantha Cazebonne, sénatrice représentant des Français de l'étranger qui veut depuis son élection la fin des traditions spécifiques de certains territoires de la métropole et des Outres mers qui font l'objet de la PPL.

Nous avons dialogué avec François Patriat, le président du groupe parlementaire RDPI qui a inscrit cette PPL liberticide sur son temps de parole. Il nous a confirmé qu'il n'était pas signataire de ce texte, qu'il n'en partageait pas la vision et que personnellement il ne le voterait pas.

Dans le contexte économique et social que nous traversons, il est sidérant de constater que des parlementaires gâchent leur temps de parole et mobilisent leurs collègues sénateurs pour nuire aux traditions rurales plutôt que de se mobiliser pour la défense du pouvoir d'achat des millions de citoyens qui vivent dans nos campagnes. Cette obsession de quelques parlementaires à vouloir imposer dans la loi l'écologie punitive au détriment de la liberté et de la responsabilité des parents des mineurs devient insupportable.

Tous les parlementaires Verts et animalistes qui sont viscéralement anti-corrida, anti-chasse, anti pêche de loisir et très souvent anti-élevage se sont précipités pour signer cette PPL visant les enfants qui est un prétexte délibéré pour tenter de faire disparaître nos passions en interdisant toute transmission.

Ce n'est pas à la loi, mais aux parents de juger en leur âme et conscience s'ils peuvent emmener leurs enfants voir nos traditions très encadrées et qui font l'objet d'une vraie pédagogie autour de leurs pratiques.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Il serait sans doute plus prioritaire de tout faire en responsabilisant les parents pour éviter un accès de plus en plus précoce pour les jeunes aux films et aux jeux vidéo d'une violence extrême, à la drogue même dans les campagnes les plus reculées et à la pornographie dès le plus jeune âge.

Nos traditions actuelles font l'objet de pratiques encadrées et d'un choix parental assumé qui font que les jeunes découvrent, comprennent et respectent des règles, sans que jamais personne ne soit obligé de subir ces traditions.

Par solidarité avec les autres défenseurs de nos traditions rurales, la Fédération Nationale des Chasseurs demande aux sénateurs de tous les groupes politiques de voter contre cette proposition de loi qui veut tout régenter par la loi et par les interdits, ce qui doit rester de la juste appréciation des parents et des jeunes directement concernés.

Pour le Président de la FNC, Willy Schraen, « *une fois de plus on remet en cause, sous un fallacieux prétexte, la transmission de notre patrimoine rural, qu'il soit culturel, cynégétique ou halieutique au nom d'une idéologie sectaire qui cherche à faire croire que l'on force les enfants à découvrir et à partager nos traditions. Quel mensonge et quel sectarisme ! Ce débat est un vrai symbole de l'écologie punitive qui préfère imposer par la loi plutôt que de faire confiance au bon sens de la responsabilité parentale.* »

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont près de 950 000 pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

